

# Compte rendu

Réunion du Comité de suivi A13

du 05 avril 2013

## Présents :

\*Représentant le Conseil municipal : Madame ANGOT, Messieurs GLACON, LETRESOR, MOKEDDEL, VIGNET, CEBRIAN ;

\*Représentant les associations de riverains : Messieurs ESTIVAL, TERRIOUX, LEMAURE ;

\*Représentant Monsieur le Préfet (DDTM) : Madame BERARD, Monsieur MEZIER ;

\*Représentant la SAPN : Madame MARTY LE RIDANT, Monsieur MABILLE

Excusés : Madame le Maire (représentée par Monsieur GLACON), Monsieur LEMORE

Présidence : Monsieur GLACON

---

Introduction de Madame BERARD (Contexte, Historique, Travaux envisagés par la SAPN, Etude acoustique).

## REVETEMENT

Présentation par la SAPN des travaux envisagés :

Conformément aux engagements du 20 avril 2012, il est prévu la pose d'un revêtement présentant de bonnes performances acoustiques, entre mi-mai et mi-juillet 2013, au droit des communes de Troarn et Bures sur Dives.

Caractéristiques du revêtement : il s'agit d'un BBTM (béton bitumineux très mince) 0/10.

Il sera demandé à Monsieur le Préfet d'autoriser l'absence de bandes rugueuse au droit de Troarn et Bures sur Dives, compte tenu des nuisances supplémentaires que cela pourrait créer.

### LIMITATION DE VITESSE

Les associations demandent à ce que Monsieur le Préfet étudie à nouveau la pertinence d'une limitation de la vitesse sur l'autoroute A13, soulignant l'impact positif que cela pourrait avoir sur les nuisances sonores de l'A13 et les conditions de circulation sur le périphérique de Caen ainsi que le risque majeur qui pèse sur Troarn et Bures sur Dives du fait des Transports de matières dangereuses. La SAPN fait remarquer une gêne sonore différente à une vitesse réduite (moins 10 km/h), le bruit dure plus longtemps.

Compte tenu des caractéristiques de circulation étudiées sur cette zone, non-accidentogène, Madame BERARD indique qu'il est très peu probable que Monsieur le Préfet donne une suite favorable à cette demande.

### PONT DE LA DIVES

Les associations indiquent que les joints du pont de la Dives sont particulièrement bruyants du fait de la différence de niveau entre le pont et la chaussée. Les camions notamment, lorsqu'ils sont à vide, provoquent des nuisances sonores particulières.

M. LETRESOR fait remarquer qu'il n'a pas observé de désordre au niveau de ce joint depuis qu'il a été refait.

La SAPN indique au Comité qu'il ne sera pas possible d'obtenir un meilleur résultat sur ce point compte tenu de la configuration du terrain. L'alternative des joints en peigne ne semble pas pertinente car ceux-ci se révèlent plus bruyant. En revanche, la SAPN indique que les travaux de rénovation de la chaussée vont permettre la reprise du profil en long de l'infrastructure et donc corriger un phénomène de « vague » actuellement source sonore.

### ETUDE ACOUSTIQUE

A l'issue des travaux de réfection du revêtement, il est convenu qu'une étude acoustique sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Commune avec un co-financement de la SAPN à 75 %, plafonné à 5 000 €HT. Le cahier des charges sera co-élaboré avec les associations. Cette étude sera réalisée dans le courant du mois d'octobre 2013 hors période de vacances. Il sera prévu une clause de revoyure pour permettre la comparaison dans le temps des résultats de l'étude.

En définitive, Compte tenu du problème de santé publique posé par les nuisances de l'A13, les associations demandent à ce que l'étude ne donne pas lieu à des décisions tranchées fondées uniquement sur ce que prévoient les dispositions légales.

## MUR ANTI-BRUIT

L'installation d'un mur anti bruit étant conditionnée par le passage à 3 voies, il est convenu que cet aménagement fera l'objet d'une réflexion en temps voulu lors de cet investissement.

## MERLON

Se référant à d'autres sites, les associations indiquent que ce type d'aménagement peut être porteur d'effets positifs sur les nuisances sonores et demandent à ce que soient apportés des éléments techniques probant avant que ne soit exclu cet aménagement. La SAPN attire l'attention sur les contraintes liées au merlon, la distance par rapport à l'émission sonore, le phénomène de charge dans les marais de la Dives.

Madame MARTY LE RIDANT fait mention de la nécessité de mener une étude approfondie et d'une modélisation avant de conclure aux effets de ce type d'aménagement sur les nuisances sonores.

Il est prévu de se rapprocher de la commune de Verson pour obtenir des indications sur les effets sur l'environnement sonore de ce type de dispositif.

## ISOLATION DE FACADE

La SAPN indique au Comité la carte des interventions du plan « Isolation de façades ». Seul un propriétaire sur les quatre possibles bénéficiaires a signé une convention pour la réalisation de travaux d'isolement. Le programme est aujourd'hui achevé, néanmoins, les règlements des conventions envoyées peuvent encore être effectués jusqu'à cet été.

## CALENDRIER

\*Retour pour finalisation du Cahier des charges pour l'étude acoustique : fin avril 2013

\*Prochain Comité de suivi / Validation du Cahier des charges : 16 mai 2013

\*Consultation des bureaux d'étude : juin 2013

\*Campagne de mesure : octobre 2013